

**STANDING COMMITTEE ON  
AGRICULTURE AND AGRI-FOOD**



HOUSE OF COMMONS  
CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA

**COMITÉ PERMANENT DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE**

Ottawa, le 23 mars 2017

L'honorable Jane Philpott  
Ministre de la Santé

Madame la Ministre,

À la suite de votre décision d'accorder une prolongation de 30 jours au processus de consultation sur la décision de réévaluation PRVD2016-20 de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada concernant l'imidaclopride, un pesticide de la famille des néonicotinoïdes, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire a tenu deux audiences publiques les 7 et 9 mars 2017 sur la décision proposée par l'Agence.

Pendant les réunions, nous avons entendu un large éventail de points de vue et des préoccupations ont été soulevées quant au manque de transparence du processus de réévaluation de l'Agence. Plus particulièrement, aucune discussion n'a eu lieu avec le titulaire une fois les risques potentiels cernés. Des témoins ont affirmé qu'un dialogue avec le titulaire et les autres intervenants doit être entamé plus tôt dans le processus, avant qu'une décision ne soit publiée, pour favoriser l'obtention d'avis scientifiques et de nouvelles données. De plus, les témoins ne croient pas que la période d'observation actuellement fixée à 90 jours est suffisante pour permettre aux groupes de travail multilatéraux de recueillir de l'information et de s'acquitter de leur mandat efficacement.

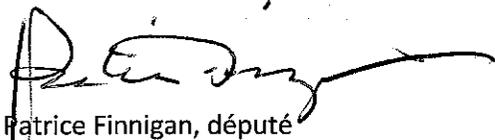
Les fabricants de pesticides ont d'ailleurs recommandé à l'Agence de tenir compte d'études récentes dans sa décision, puisque celles-ci contredisaient de nombreuses études en démontrant qu'il n'y avait aucune concentration préoccupante d'imidaclopride dans les échantillons d'eau recueillis au Canada. Selon eux, la décision ne tient pas compte des différences régionales ou des diverses pratiques en matière de production. Ils ont aussi critiqué le fait que le seuil de toxicité a été déterminé uniquement à l'aide de données de laboratoire plutôt qu'à l'aide d'études en mésocosme, qui sont selon eux plus révélatrices des répercussions réelles sur l'environnement.

Finalement, même s'il existe des produits qui pourraient remplacer l'imidaclopride, ils ne sont pas nécessairement économiquement viables et rentables pour les fermiers. Par exemple, certains représentants de l'industrie apicole craignent que les autres produits soient encore plus nocifs pour les abeilles que les néonicotinoïdes. Les fermiers et les titulaires d'homologation de pesticides craignent que l'abandon de l'imidaclopride force les fermiers à utiliser des quantités encore plus importantes de pesticides inefficaces et ne cause des dommages encore plus importants à l'environnement ainsi que des effets néfastes chez les utilisateurs. Les effets sur l'environnement et la santé liés à l'utilisation

d'autres produits ne semblent pas avoir été pris en compte dans le cadre de la réévaluation de l'imidaclopride.

La perte de l'imidaclopride demeure une importante préoccupation pour le secteur agricole, et le Comité espère que vous tiendrez compte de nos observations au moment de rendre votre décision sur la réévaluation de l'imidaclopride.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.



Patrice Finnigan, député  
Président du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

c.c. L'Honorable Lawrence MacAulay, C.P., député  
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire